à un incident qui fait toujours époque dans les annales d'un tribunal.

Au moment où le récipiendaire entrait à l'audience pour y recevoir l'accolade de la judicature, les quatre avoués de Vervins, ses collègues, firent volte-face avec ensemble et sortirent de la salle du Palais.

— MAING. — Le cadavre d'un vieillard de cette commune, le nommé Fourmeux Gabriel, âgé de 74 ans, a été retiré le 31 décembre, vers 7 heures du matin, de l'Escaut.

Fourmeux possédait une petite fortune. Ayant donné son bien à ses enfants, il y a déjà longtemps, il s'est trouvé dans le dénuement et a mis fin à ses jours, pour cette raison.

— HASNON. — Avant-hier, un employé des douanes, L. Bour, se trouvant au lieu dit l'*Anguille*, comptait, pour obliger un passant qu'on n'a plus revu, à le conduire en barquette d'une rive de la Scarpe à l'autre.

Il était arrivé à destination, quand celui qui se trouvait dans la barquette fit un brusque mouvement pour gagner la rive.

Bour perdit l'équilibre et tomba dans la Scarpe, en cet endroit profonde de six mètres.

Le corps n'a pas encore été retrouvé. Bour est père de trois enfants en bas-âge.

— WALLERS. — Dimanche, pendant la grand'messe, des voleurs se sont introduits dans l'habitation du sieur Ducarne et y ont fait main basse sur une somme de 350 à 400 francs. Ils ont pénétré dans la maison en enfonçant la porte de la grange ; puis à l'aide d'une échelle, ils sont montés sur le grenier et de là sont descendus dans la maison en brisant une seconde porte.

Les différentes pièces ont été fouillées de fond en comble, mais les voleurs n'ont enlevé que l'argent.

Une enquête a été commencée, et tout fait espérer que ces hardis malfaiteurs seront bientôt entre les mains de la justice.

— AVESNES. — Un graisseur du chemin de fer du Nord, le nommé Houlle, âgé de 26 ans, a eu les deux jambes coupées et est mort sur le coup. Il laisse une veuve et trois enfants.

— L'état du nommé Anatole de Boussois, qui a voulu tuer sa maîtresse et, retournant son arme, s'est tiré un coup de révolver est tout à fait désespéré. Maria Vauchelet est hors de danger.

État-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 3 janvier. — Léontine Debouver, rue de Mouveaux, 60. — Benoit Goemaere, rue Labruyère, maison Dussaussois, au Cul de-Four. — Emile Delmarle, rue du Moulin, 34. — Anna Sermé, chemin des Couteaux, maison Lestienne. — Anna Meurisse, rue des Champs, cour Liagre, 6. — Jeanne Six, rue des Arts, 232. — Flore Desprez, rue du Pile, cour Delannoy. — Camille Declercq, rue Bernard, cour Bernard, 8. — Charles Dewitte, rue de l'Epeule, 6. — Rosine Choquet, rue de Lannoy, 406. — Charlotte Delbar, rue Archimède, 61. — Jeanne Coupé, rue des 7 Ponts, cour Wattel, 4. — Ernest Dufiefs, rue du Fontenoy, 99.

Du 4. — Sophie Tiberghien, rue Perrot, 77 — Julie Ysebaert, rue de Luxembourg, fort Cordonnier, 16. — Georges Hamel, rue du Fontenoy, 93. — Jean Porta, rue de Toulouse, cour Thérin, 14. — Marie Messiaen, rue de l'Epeule 212. — François Dhont, rue Watt, cour Six, 20. — Jeanne Corselle, rue Pierre-de-Roubaix, 61. — Georgette Derbaudringhien, rue Archimède, cour Wille, 5.

Du 5. — Irma Dutoit, rue des Arts, 212. — Adolphe Delville rue du Parc, 6. — Gabrielle Bailleul, rue de l'Ermitage, 25. — Cécile Coulpet, hameau du petit Beaumont, 3. — Elisa Castel, rue des Lignes, 33. — Henri Wagnon, rue Colbert, 10. — Charles Leclercq, rue Beaurewaert, fort Despres, 101. — Kléber Petit, rue du Vivier, 8.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 2 janvier. — François Vanneste, 82 ans, 11 mois, journalier, Grande-Rue, cour Duthoit, 4. — Gustave Caveye, 8 ans, rue d'Alma, cour Delerue, 4. — Gustave Delrue, 1 mois, rue d'Alma, 172. — Marie Cateau, 86 ans, journalière, à l'Hospice. — Lebrun, présenté sans vie, rue St Jean, maison Motte, 4. — Valéry Deroubaix, 2 ans, rue Lannes, cour Salembier, 1. — Henri Vannieuwenhoge, 56 ans, concierge, Hôtel-Dieu. — Louis Farvacque, 50 ans, journalier, Hôtel Dieu. — Jean Caplaumant, 3 mois, rue de Naples, cour Marcq, 3. — Henri Thieffry, 6 mois, rue des Longues-Haies, cour Bass, 14. — Léonide Mollet, 4 jours, rue St-Joseph, 82. — Douilly, présenté sans vie, rue des Arts, hôtel de la gendarmerie.

Du 3 janvier

Apolline Libert, 68 ans, 9 mois, ménagère, rue des Loups, maison Carrette. — Valérie Deroubaix, 2 ans, 9 mois, rue Lannes, cour Salembier 1. — Maurice Delattre, 25 jours, rue du Grand-Chemin, 63. — Joséphine Gaillet, 26 ans, ménagère, rue de Beaurewaert, 112. — Martin Vantrepe, 71 ans, journalier, rue Blanchemaille, Hôtel-Dieu. — Charles Detollenaere, 6 mois, rue de Flandre, cour Duthoit, 2. — Amélie Martin, 9 mois, rue des Arts prolongée, 212. — Georges Stevens, 1 jour, rue Ste Elisabeth, 19. — Alodie Vincent, 36 ans, ménagère, rue de l'Epeule, cour Delrue, 6.

Du 4. — Victoire Fourez, 58 ans, ménagère, rue des Longues-Haies, 301. — Alfred Boutry, 6 mois, rue des Arts prolongée, 236. — Théodore Vercouter, 19 ans, tisserand, rue Archimède, 90. — Pierre Devos, 48 ans, cabaretier, rue de Tourcoing, 81. — Liévine Honorez, 70 ans, 9 mois, ménagère, rue des Arts, 143.

Du 5. — Locufier, présenté sans vie, au fort Mullier, cour Salembier, 20. — Jules Bettremieux 1 an, rue du Pile, maison Wanin. — François De Groote, 3 mois, rue de la Chaussée, cour Lesaint. — Stéphanie Defyve, 40 ans, soigneuse, Hôtel-Dieu. — Blanche Delvinquière, 10 mois, rue Charles Quint, 14. — Charles Roussel, 78 ans, 9 mois, tisserand, rue Decrême, cour Cormorant. — Casimir Hage, 58 ans, marchand boulanger, rue Jacquart.

Convois funèbres et Obits

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église de Croix, le lundi 10 janvier 1881, à 10 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Florimond Joseph MARTINACHE, officier en retraite, membre de la Légion-d'Honneur, membre de la Société des sauveteurs du Nord, lieutenant des sapeurs pompiers de Croix, receveur-buraliste des contributions indirectes, époux de Dame Emma-Maria BARTY, décédé à Croix, le 6 janvier 1880 dans sa 50e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint Eloi, (Blanc Seau), le mardi 11 janvier 1881, à 10 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Ferdinand LEROUX, décédé à Tourcoing, le 12 septembre 1878, dans sa 63e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique.

— MOUSCRON. — La gendarmerie de Mouscron recherche, en ce moment, une jeune fille, Euranie Biset, prévenue de vol.

Cette jeune fille, employée comme servante dans un cabaret de Mont-à-Leux, a profité, dans la nuit du 1er au 2 janvier, du moment où sa maîtresse dormait pour fracturer un coffre et ouvrir, à l'aide d'une fausse clef, une garde-robe qu'elle a complètement dévalisée.

Euranie Biset a ensuite pris la fuite. On croit être sur ses traces.

MONT-SUR-MARCHIENNE. — Lundi matin, vers 8 h. 1/2, le nommé J.-B. Chéramy, chef porion des puits St-Joseph du charbonnage de la Réunion, à Mont-sur-Marchienne, est tombé au fond de la fure. Après quelques recherches dans l'eau du puisard, ils ont retrouvé son corps horriblement défiguré.

DINAY. — Mercredi dernier, de grand matin, des ouvriers qui se rendaient à leur besogne trouvèrent, sur la route de Dhuy à Saint-Germain (Eguezée), le cadavre du sieur Jean-Baptiste Laroche, de Saint-Germain, garde particulier de M. le vicomte de Namur d'Elzée, sénateur, à Dhuy.

Cet infortuné avait été tué par un coup de feu qui lui avait été lâché à bout portant, et qui avait fait balle.

Ce lâche assassinat a mis en émoi, comme bien on le pense, les paisibles localités de Dhuy et des environs. Le parquet a fait une descente sur les lieux mercredi même.

Récemment le tribunal correctionnel de Namur a condamné, à de l'emprisonnement, des braconniers qui avaient déchargé deux coups de fusil sur le garde Larose, sans l'atteindre, mais en lui trouant la poche de son sarreau.

MONTZEN. — Suivant l'usage, à l'occasion du nouvel an, les membres de la Société d'harmonie de Montzen étaient allés donner une sérénade à leur président, M. le docteur Ereus. A leur retour, deux des membres de cette Société, les nommés Heuschen, facteur des postes, et Knops, ouvrier à l'usine de Bleyberg, se prirent de dispute; la querelle dégénéra bientôt en bataille et dans la bagarre, le sieur Knops porta, dans le ventre, plusieurs coups de couteau au sieur Heuschen, qui s'affaissa pour ne plus se relever. Les blessures étaient mortelles.

L'auteur du meurtre est arrêté.

FAITS DIVERS

Le *Journal des Débats* reçoit de son correspondant de Madrid des détails sur un genre de vol au coupon qui se renouvelle très fréquemment dans l'administration des finances espagnoles :

On a tout récemment découvert dans les bureaux de la Dette publique que des *irrégularités*, comme on semble vouloir désigner de véritables fraudes, avaient été commises au préjudice du Trésor il y a environ trois ans, au moyens de factures de coupons de 3 0/0 intérieur. Quelques explications sont nécessaires pour faire comprendre les faits qui ont été portés à la connaissance du public. Quand un particulier présente à l'examen du Trésor une série de coupons non payés à l'échéance par le gouvernement afin de pouvoir prendre part aux adjudications qui ont lieu trimestriellement pour leur amortissement, ces coupons sont accompagnés d'un bordereau à talon dont la moitié, après vérification, est rendue au propriétaire des titres.

L'adjudication faite, l'administration ne paie pas, immédiatement le montant des propositions approuvées, mais elle délivre aux signataires de ces propositions des certificats de garantie (*resguardos*) qui indiquent les sommes dues par le Trésor et qui sont négociables en Bourse. Or, une grande quantité de bordereaux ayant été falsifiés ou ayant porté des indications fausses sur le nombre de coupons déposés, il en est résulté des préjudices pour le Trésor, qui a payé indûment, en plusieurs fois, une somme totale d'environ un million de francs. Il paraît difficile d'admettre que ces documents aient pu être falsifiés en dehors du ministère ou sans la connivence de certains employés, puisque tout changement apporté sur un bordereau quelconque eût été découvert au moment de sa présentation, par la comparaison avec le talon resté dans les bureaux de la Dette ; à moins de supposer qu'aucune vérification n'ait été faite, ce qui accuserait une grande négligence et un grand désordre de la part de l'administration. Cependant, la direction de la Dette publique, dans le cas où l'on ne découvrirait pas les vrais auteurs des fraudes commises, entend rendre les agents de change qui sont intervenus dans la négociation des certificats de garantie, responsables des sommes indûments payées. De là est né un conflit dont on ne peut encore prévoir les conséquences.

— M. de Dion, écroué à la Conciergerie après sa condamnation à deux mois de prison par la cour d'assises de la Seine, a été transféré sur sa demande, hier matin, à Mazas.

— Nous avons raconté, il y a quelques jours, la disparition subite d'un négociant du quartier des Arts-et-Métiers. Cette disparition coïncidant avec la sortie de prison d'un individu qui l'avait menacé plusieurs fois, on forma des conjectures d'assassinat qui viennent heureusement d'être démenties.

M. P.., qui était non pas négociant, mais employé comptable chez des graineliers de la rue des Lombards, s'est probablement suicidé. Sa femme a retrouvé avant-hier, en faisant son lit, un testament écrit de la main de son mari et daté du 30 novembre dernier.

Comment et où s'est il tué ? C'est ce qu'on recherche en ce moment.

— Le sieur R... dragon au 10e régiment, en garnison à Dijon était sujet, depuis quelque temps, à des accès fréquents de somnambulisme.

Dans un de ces accès, il se levait de son lit la nuit, vers deux heures, et, ouvrant la fenêtre, se lançait dans le vide. Il vint tomber sur le pavé de la cour du quartier. Il a été, vu la gravité de son état, transporté de suite à l'hôpital militaire.

— Mardi matin, vers neuf heures, a eu lieu, au chantier de Lorraine à Brest, le lancement du *Wink-Long*, transport-hôpital destiné au service de Toulon en Cochinchine. Cet énorme vaisseau, qui mesure 115 mètres de longueur, 16 mètres de largeur, 13 mètres de creux et 5 690 tonneaux de déplacement, a été construit par MM Bichon frères.

Les autorités et des fanfares placées sur un vapeur particulier en rivière assistaient à l'opération, qui a parfaitement réussi.

Pendant les préparatifs de cette nuit, deux ouvriers sont tombés du navire d'une hauteur considérable ; l'un d'eux s'est tué et l'autre s'est grièvement blessé.

— Un commencement d'incendie a eu lieu à la mairie de Bordeaux, dans le cabinet du chef de division de l'état civil ; quelques dossiers des mariages qui devaient être fixés pour un jour prochain ont été détruits. Le parquet a été brûlé sur une étendue de plusieurs mètres. La financière a été détruite, et l'argent qui s'y trouvait renfermé a été entièrement fondu.

Un avis du maire de Bordeaux invite les personnes interressées à se présenter immédiatement à l'hôtel de ville pour aviser aux mesures à prendre pour reconstituer ces dossiers et arriver ainsi à diminuer les retards rendus inévitables par ce fâcheux événement.

TRIBUNAUX

Le courrier de Salon.

La seconde audience est consacrée aux témoignages. On entend d'abord des habitués du café Avon et le cafetier lui même. Ils ont vu Amouroux et Eyssautier dans l'établissement avant l'heure du courrier, le 26 mai au soir ; ils ont remarqué leur sortie un peu après le passage de la voiture. A l'extrêmité de la ville, devant la fabrique de savon, un Salonais, M. Dumont, a aperçu dans l'obscurité un homme montant dans la voiture. Quel était cet homme? M. Dumont croit seulement qu'il avait la stature d'Eyssautier.

L'accusation attachait beaucoup d'importance au témoignage du berger Martin Rolland, qui, un peu avant le crime, croisait sur la route de Grans la carriole de la poste. Delopie arrêta son cheval pour laisser passer le troupeau et demanda au berger s'il n'y avait personne devant lui sur le chemin. Rolland ne vit aucun étranger dans la voiture, mais il perçut quelques mots qu'y échangeaient des interlocuteurs, et il lui sembla qu'on y parlait allemand.

Plus loin, un enfant de treize ans, Eugène Baguerre, grimpait derrière le véhicule du courrier. A peu de distance de Grans, il vit deux hommes descendre de la voiture et s'éloigner en courant. L'un d'eux, dit-il, avait une ceinture rouge et était coiffé d'une casquette.

Cette déclaration donne lieu à un incident. Tous les yeux se dirigent vers Eyssautier, qui porte une casquette habituellement. Eyssautier, debout, fixe sur l'enfant un long regard. Baguerre se trouble, balbutie une phrase dans laquelle on croit comprendre que l'individu à la ceinture rouge avait le teint plus bronzé.

— Vous voyez bien! semble dire Eyssautier au jury et au public.

Le président fait asseoir l'accusé.

Mme Marie Burel, buraliste à Grans, déclare qu'au moment du passage du courrier, elle a vendu un paquet de tabac à un homme effaré et grimé. Elle ne peut préciser si cet homme était Eyssautier ; celui qu'elle a vu avait son âge et était de sa taille.

M. Garot, lieutenant de gendarmerie, a recommandé une expérience à ses hommes. Il les a fait sortir de Salon à l'heure du courrier et ils ont rattrapé la voiture dans le temps marqué par l'accusation pour celui qu'auraient employé Eyssautier et Amouroux. Une sente, le long du cimetière abrège sensiblement le trajet.

Mme Michel, receveuse des postes, reconstitue ses paquets ; elle ne peut fixer que les sommes déclarées, faisant un total assez important. M. le docteur Vidal, M. Bessaguet, capitaine d'artillerie à Nîmes, donnent des détails techniques sur les objets volés, sur l'arrestation et sur l'autopsie. Enfin, M. Barbaroux, caissier, et M. Dragon, droguiste, déclarent qu'ils n'ont pas payé Eyssautier en billets de banque, comme il le prétend.

Tous ces témoignages accablants paraissent peu troubler les accusés. Ils continuent à en faire bonne contenance.

Aix, 5 janvier soir.

A l'audience d'aujourd'hui M. Siergny, Alexandre, armurier à Aix, fait une grave déposition. Il a échangé un revolver du calibre de 12 contre un autre, système Lefaucheux avec Eyssautier. Il dit que la balle qui a frappé la victime porte la marque de sa fabrique et que le revolver a été soigneusement nettoyé après le crime.

A la reprise de l'audience, dans la soirée, le président, M. Lepeytre, fait une communication importante aux jurés. Il dit qu'en fouillant les vêtements d'Amouroux le gardien-chef a découvert un projet de pétition adressée par le détenu Chapelle et devant être envoyée par sa femme au ministre de la Marine et des Colonies, afin d'obtenir l'autorisation d'accompagner son mari en Nouvelle-Calédonie, avec indication des formalités à remplir à cet effet, et diverses adresses de déportés à Nouméa.

Cette preuve de culpabilité cause une grande émotion. Les femmes sont terrifiées.

Le détenu Michaël, témoin, dit qu'Amouroux lui a fait des aveux complets.

Demain le réquisitoire et les plaidoiries. La condamnation paraît certaine.

NOUVELLES DU MATIN

Mouvement judiciaire

Paris, 5 janvier, 8 h. 55, soir.

M. Poulle, avocat, est nommé conseiller à la Cour d'appel de Douai; M. Tulpain, conseiller à la Cour d'appel de Douai, est nommé conseiller à la Cour d'appel de Nancy; M. Borville, avocat général à la Cour d'appel de Douai, est nommé conseiller à la même Cour; M. Delegorgue, procureur de la République à Laon, est nommé avocat-général à Douai, et M. Bottin, juge de paix à Vitry, est nommé juge de paix du canton ouest de Douai.

Conseil supérieur de l'instruction publique

Paris, 5 janvier, 9 h. soir.

Le Conseil supérieur de l'instruction publique confirmé aujourd'hui le jugement rendu le 23 octobre dernier par le Conseil académique de Toulouse contre M. Vallon.

Le jugement a été rendu à une majorité de plus des 2/3 des voix.

Le Conseil se réunira de nouveau demain à 2 heures 1/2 et ne s'occupera d'aucune action disciplinaire.

Démission de M. Barthélemy Saint-Hilaire

M. Barthélemy Saint-Hilaire, préoccupé de la lourde responsabilité que donnent en ce moment les affaires de Grèce, a de nouveau manifesté l'intention de quitter le ministère des affaires étrangères.

L'interpellation sur l'expulsion de Cipriani

Nous avons dit que M. Constans avait été prévenu qu'il serait interpellé, dès la reprise de la session, sur l'expulsion du citoyen Cipriani; le ministre de l'intérieur a répondu qu'il donnerait alors, sur le compte de cet individu et sur plusieurs de ses coreligionnaires politiques, des renseignements de nature à justifier la mesure qui a été prise.

Inauguration du chemin de fer de Limoges

Limoges, 4 janvier,

A onze heures, M. et Mme Massicault ont reçu à la préfecture à déjeuner M. Sadi-Carnot et M. Raynal.

Parmi les 40 convives on remarquait le général Schmitz, le général Bocher, M. Ninard, député, MM. Périn, Labuze, Baury, Pouliot et Peulcaud, députés, et M. Lesguillier, directeur des chemins de fer de l'Etat.

Après déjeuner le ministre a visité le musée céramique où il a été reçu par M. Adrien Dubouche, le fondateur.

A deux heures le ministre a visité la fabrique de porcelaine de M. Sazerot.

M. Sadi-Carnot a promis de s'occuper des intérêts des manufactures de Limoges.

A trois heures, visite des travaux du nouvel hôtel de ville, ensuite des travaux d'achèvement de la cathédrale.

A six heures, banquet offert par la ville.

Bris de scellés

Nice 4 janvier.

Les scellés placés à la chapelle des Pères Africains ont été brisés une seconde fois, ainsi que la chaîne placée pour maintenir la porte.

Un général en disponibilité

Vannes, 5 janvier.

Le bruit court que le général Munier, commandant à Vannes, serait mis en disponibilité. Cette mesure serait prise à propos des réceptions du 1er janvier.

Mais le général Farre capitulerait donc devant le Montluc ?

Le général Munier aurait dit aux officiers de la garnison :

« Après les visites plus ou moins sympathiques que je viens de recevoir, je suis content de vous voir...

» Nous vivons dans un temps trouble, et le gouvernement flotte avec hésitation : c'est une raison pour nous de rester unis ; il ne faut pas un seul transfuge parmi nous.

» J'ai appris que des officiers sont allés à la préfecture avec un uniforme qui n'aurait pas dû paraître en un tel lieu ; vous me comprendrez.»

Le préfet dont il s'agit est M. de Montluc.

L'incident fait grand bruit à Vannes ; on ne parle que de cela.

Le duel Graux-d'Infreville

Paris, 5 janvier, soir.

Voici le procès-verbal du duel qui a eu lieu hier entre MM. François d'Infreville, lieutenant au 36e d'infanterie, neveu de Mme de Brimont, et Georges Graux :

MM. François d'Infreville et Georges Graux se sont rencontrés, à l'épée, dans le bois de Montretout. Après un engagement qui s'est prolongé quelques minutes, M. Georges Graux a été blessé au-dessous de l'œil droit.

Les chirurgiens, MM. Danet et Michel, ayant déclaré que la blessure reçue par M. Graux le constituait dans une condition d'infériorité manifeste vis-à-vis de son adversaire, les témoins ont arrêté le combat et déclaré l'honneur satisfait.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé par les soussignés :

Pour M. GRAUX : Pour M. D'INFREVILLE :

Commandant CORDIÈRE, Comte A. DE BRIMONT, Commandant THOMSONN, Vicomte P. D'ARZAC.

Le *Triboulet* ajoute à ce procès-verbal les détails suivants :

M. Graux a eu, pendant l'engagement, une attitude courageuse et correcte; malheureusement pour lui, son jeu témoignait d'une connaissance peu approfondie de l'escrime.

M. d'Infreville avait sur son adversaire, à ce point de vue, un avantage incontestable.

Le combat dura deux minutes et demie environ.

A un moment donné, M. Graux se découvrit et présenta sa poitrine à son adversaire. Celui-ci, sans néanmoins se fendre, porta un coup droit qui eût atteint M. Graux en pleine poitrine, sans un mouvement de bras instinctif de ce dernier qui fit dévier l'arme.

L'épée de M. d'Infreville alla se tordre sur l'os au-dessous de l'œil droit et fit une blessure profonde d'où le sang coula abondamment.

Si cette blessure n'entraîne pas la perte de l'œil, elle sera certainement très longue à guérir, au dire des chirurgiens qui s'efforçaient d'arrêter l'hémorrhagie.

Troubles en Irlande

Londres, 5 janvier.

Une émeute sérieuse a eu lieu à Newbrook, près Zolaremoimi.

Une foule a voulu empêcher à un huissier de remettre l'avis d'éviction à des tenanciers récalcitrants. La police a chargé cette foule à la baïonnette.

On a malheureusement à signaler plusieurs blessés, dont quatre ont été mortellement atteints.

Le procès Parnell

Dublin, 4 janvier.

Le procès Parnell continue. Le tribunal entend les sténographes qui ont fait le compte-rendu des discours prononcés aux meetings agraires.

Les fenians

Londres, 4 janvier.

Depuis plusieurs jours le gouvernement possède des renseignements portant à croire que les fenians songent à s'emparer des armes appartenant aux régiments des volontaires de Londres. Des précautions ont été prises aux dépôts d'armes. Les gardes veillent jour et nuit.

La question tunisienne

Les bruits inquiétants et qui avaient été répandus concernant Tunis et l'Italie sont démentis.

Nihilistes allemands

Berlin, 5 janvier.

La police berlinoise a, dit-on, découvert une nouvelle organisation des socialistes qui correspondrait à celle des nihilistes russes, et s'étendrait à toute l'Allemagne.

La guerre de Perse

Téhéran, 4 janvier.

D'après une lettre reçue de Geoktepe, les Turcomans de Merv ont fait alliance avec les Akhal-Tekkés.

Dans un dernier combat avec les Turcomans, les Russes auraient perdu 3,000 hommes, une grande quantité de fusils et de munitions.

D'après les nouvelles d'Hérat, Ayoub-Khan aurait fait exécuter un mollah très influent qui lui avait fait beaucoup d'opposition.

Incendie d'une filature

Notre correspondant particulier de Verviers nous télégraphie :

Verviers, 5 janvier, 4 h. 50. soir.

La grande filature de MM. Mathieu-Bonvoisin et fils, à Pepinster est en flammes.

Les pompes fonctionnent sans pouvoir arrêter le feu.

Arbitrage européen

Vienne, 5 janvier.

Des informations de Constantinople constatent que la démarche collective faite dimanche dernier par les ambassadeurs en faveur de la proposition d'arbitrage a produit sur la Porte une grande impression. Le maintien comme grand vizir de Saïd pacha, dont la position était menacée, est considéré comme un indice des plus favorables.

Saïd pacha s'était prononcé, dans le conseil pour que la Porte demandât l'arbitrage européen en faisant ressortir l'avantage que cette situation créerait à la Turquie, au moment où la Grèce se montre décidée à refuser.

On croit, dans les cercles diplomatiques de Péra, que la Porte n'hésiterait plus à demander l'arbitrage, si le gouvernement grec cessait ses préparatifs belliqueux, qui produisent en Turquie une irritation croissante.

Athènes, 5 janvier.

On assure que M. Coumoundouros, répondant à la dernière démarche des représentants des puissances en faveur de l'arbitrage, aurait déclaré que le gouvernement hellénique désirait savoir d'avance sur quelle base s'opérerait l'arbitrage et quelles seraient les garanties données par les puissances pour l'exécution immédiate de la décision du tribunal arbitral.

Saint-Pétersbourg, 5 janvier.

Les journaux russes signalent un certain nombre d'enrôlements de volontaires pour l'armée hellénique parmi la population grecque des villes de la mer Noire.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches télégraphiques.

(*Service particulier.*)

Retour d'amnistiés

Brest, 5 janvier, 5 h. 17 soir.

Le *Navarin* entre en rade, le débarquement ne pourra avoir lieu que demain matin 6 janvier.

Si le débarquement est effectué à temps, les amnistiés partiront par le train de onze heures ; sinon le départ n'aurait lieu que le lendemain 7 janvier à la même heure

Le ministre des finances en voyage

Dijon, 5 janvier, soir.

Le ministre des finances a pris le rapide de six heures du soir pour rentrer à Paris. Il était venu passer trois jours auprès de sa mère, Mme Magnin, Philippon, aujourd'hui âgée de 81 ans.

L'incendie du « Richelieu »

Toulon, 5 janvier.

Il est enfin acquis que l'incendie du *Richelieu* est éteint.

Il est probable que demain on pourra ouvrir les panneaux condamnés et refouler l'arpur dans la cale.

On pourra commencer après-demain l'enlèvement des canons de 27.

On ne pense pas pouvoir terminer cette œuvre difficile avant 15 jours.

On continue à calculer les opérations nécessaires pour relever le vaisseau. On pense y arriver, mais ce sera long.

Vol à Marseille

Marseille, 5 janvier.

Pendant la nuit dernière, des malfaiteurs ont pénétré dans le magasin de bijouterie de M. Alibert, rue Noailles. Après avoir fracturé un coffre-fort, ils se sont emparés d'une quantité de bijoux dont la valeur est estimée à près de cent mille francs.

Neige à Bordeaux

Bordeaux, 5 janvier.

La neige tombe d'une manière abondante.

Le grand-duc Constantin à Cherbourg.

Cherbourg, 5 janvier.

Le Grand-duc Constantin, venant de Caen, est arrivé ce matin ici. Il est descendu à l'hôtel de l'Aigle.

Les Fenians.

Londres, 5 janvier.

De grandes précautions avaient encore été prises hier soir, dans les quartiers généraux respectifs des régiments des volontaires de Londres afin d'empêcher toute surprise de la part des fenians. Des sentinelles sont restées de garde pendant la nuit avec leurs fusils chargés.

Cinq mille cartouches ont été transportées du quartier général des volontaires de Bolton à Chester.

Incendie aux docks de Liverpool

Londres, 5 janvier.

Lundi soir, le feu s'est déclaré dans les docks à Liverpool en quatre endroits différents. A chaque foyer d'incendie, la police a découvert des bouteilles brisées ayant contenu du pétrole.

Ouverture du Parlement anglais

Londres, 6 janvier, 1 h. 55 soir.

Le *Times* dit que le discours de la Reine à l'ouverture du Parlement anglais témoignera de l'espoir qu'a S. M. que le règlement de la question grecque sera satisfaisant.

Elle demandera des pouvoirs extraordinaires concernant l'Irlande et annoncera la publication de deux bills destinés à remédier aux maux de ce pays.

Troubles en Irlande

Dublin, 6 janvier.

Hier soir, six membres principaux de la ligue agraire ont été arrêtés.

Vienne, 6 janvier.

Un avis de Vienne nous annonce que les dispositions de Constantinople et d'Athènes, concernant l'arbitrage se sont sensiblement améliorées.

L'ambassadeur français à Berlin

Berlin, 5 janvier.

La princesse impériale a reçu hier soir le père et la mère de M. le comte de Saint-Vallier, ambassadeur de France.

Tremblement de terre

Agram, 5 janvier.

Une nouvelle secousse de tremblement de terre assez forte a été ressentie ce soir.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS

DU 5 JANVIER 1881

Cours précédents		Cours du jour	
3 0/0.....	84 80	3 0/0.....	84 65
3 0/0 amort.	86 55	3 0/0 amort.	86 50
4 1/2 0/0.	115 90	4 1/2 0/0.	115 80
5 0/0....	119 80	5 0/0.....	119 75

Bulletin du Commerce

LAINES

Marché linier du Hâvre. — Revue du 15 au 31 décembre 1880.

Arriv : 7,379 b. Déb. : 3,026 b. Stock 12,478 b.

Le calme que nous constations dans notre circulaire du 15 courant n'a fait que s'accentuer et nous n'avons pu vendre que 580 balles à prix faibles pour l'ancienne tonte.

Dans les 6,000 balles nouvelles reçues depuis lors, nous nous plaisons à reconnaître une supériorité remarquable en nature, finesse et rendement, qui devra permettre aux plus beaux genres de notre industrie de s'y approvisionner sans crainte et avantageusement.

Nos importateurs ont décidé que le nombre des ventes publiques serait limité au maximum de quatre pour l'année 1881 et que chaque vente ne serait pas fixée plus de 15 jours à l'avance.

Nous remettons à plus tard notre revue générale de l'année 1880.

Importations

	Laines	Peaux
Buenos-Ayres	6,849 b.	30 b.
Montevideo	403 »	— »
Chili	125 »	— »
Totaux	7.379 b.	30 b.

Ventes

Buenos-Ayres nouv. tonte, de gré à gré	386 b.	de 222 50 à 255 —
Buenos-Ayres ancienne tonte »	194 »	173 75 à 195 —
Total	580 b.	

Détail du Stock

Buenos-Ayres, nouv. tonte	4,941 b.
» anc. tonte	1,926 »
Montevideo	900 »
Plata	7,767 b.
Espagne	2,365 »
Russie suint	951 »
» lavée	54 »
Chili	274 »
Pérou	21 »
Rio-Janeiro	11 »
Colon	33 »
Total	11,478 b.

Peaux de moutons et d'agneaux

Stock au 31 décembre 1880	Plata	59 »
	Rio-Hacha	16 »
Total		75 b.

Diverses provenances

Espagne fine légère suint	de fr.	1 50	à 1 80
— lourde »	»	1 20	» 1 40
— noire »	»	1 05	» 1 75
Portugal lourde suint	N.M. »	0 70	» 1 —
Russie légère suint	»	1 80	» 2 10
— lourde »	»	1 50	» 1 75
— lavée à chaud	N.M. »	3 —	» 5 50
Donskoy lavée	N.M. »	1 50	» 1 80
Chili fin métis suint	N.M. »	1 70	» 2 20
— commune	»	1 20	» 1 60
Pérou suint	N.M. »	1 40	» 2 —
— lavée	» »	2 50	» 3 50
Levant suint	N.M. »	0 90	» 1 30
— lavée	» »	1 30	» 1 70
Algérie suint	N.M. »	1 10	» 1 50

MM. Bellest, Meura, de Coninck, courtiers.

Dépêches télégraphiques. — Service spécial

COTONS

Le Havre, 6 janvier 11 h. 48 m.

Ventes 2,000 balles presque toutes à livrer. Les disponibles sont inchangés. Les livrables sont raides. Le Low Louisiane à livrer est tenu à 84. Le terme avril-juin à 82. A ces prix, il y a vendeurs.

New-York, 6 janvier.

Prix du Middling upland disponible 12. — Voici le terme : janvier, 12,08 ; février, 12.22 ; mars, 12.40 ; avril, 12 55 ; mai, 12.69 ; juin, 12.79 : juillet, 12.88 ; août, 12,93.

Marché calme.

Ventes 71,000 balles.

Nouvelle-Orléans, 6 janvier.

Voici le terme : janvier, 11,61 ; février, 11,85 ; mars, 12,11; avril, 12.22; mai 12,32 ; juin 12.43.

Recettes : dans les ports du golfe 8,000 b.

» de l'Atlantique 5,000 b.

Expéditions : vers l'Angleterre 8.000 b.

» vers le Continent 7,000 b.

Liverpool, 5 janvier.

Cours officiels du coton disponible :

	G. O. d.	L. M. d.	M. d.	G. M. d.
Upland	6 1/8	6 9/16	6 13/16	7 7/8
Mobile	6 1/8	6 9/16	6 13/16	7 1/8
Texas	6 3/8	6 11/16	6 15/16	7 3/4
Orléans	6 3/8	6 11/16	6 13/16	7 1/16

	M. F.	Fair.	G. F.
Pernam	6 3/4	7 1/8	7 1/2
Maceio	6 3/4	7 1/8	
Maragnan	6 13/16	7 1/4	7 1/2

	Fair d.	G. d.	Fair.
Egypte br.	7 5/8	7 7/8	
Do. blanc	7 1/2	7 3/4	

M. Ct.	Fair.	G. F.	good
Broach	—	5 15/16	6 5/16
Dhollerah	5 3/16	5 9/16	5 15/16
Oomrahs	5 1/4	5 5/8	5 15/16
Compta	4 7/8	5 3/16	5 5/8
Bengale	nominal		

MARCHÉ LINIER

LINS ÉTRANGERS

Lin de Hollande. — Rotterdam. — Un grand nombre d'acheteurs ont visité la contrée pendant cette semaine. Les fermiers ont demandé des prix plus élevés qui ont été payés pour les qualités moyennes et inférieures.

Lin de Frise. — A Leuwarden il n'y a pas grande demande et les prix sont en faveur des acheteurs.

Lin de Flandre. — Les acheteurs se tiennent sur une grande réserve, les marchés sont un peu moins fournis et les prix moins fermes.

Lin de Russie. — Les maisons russes tiennent leurs lins à des prix que la filature refuse de payer pour des achats à livrer, et le mauvais état des affaires en général fait prévoir une baisse.

Quant au disponible, il existe un stock qui est fort offert et, lorsqu'on arrive à traiter, les prix sont en faveur des acheteurs.

Le change est haussé de 7 0/0.

Lin de Courtrai. — Les prix des lins fins sont fermes, par contre, les autres qualités se vendent un peu meilleur marché.

LINS DU PAYS

Lin de Douai. — Affaires calmes, peu d'achats.

Eloupes. — Même situation.

Fils simples écrus. — Affaires très-calmes à cause des inventaires, néanmoins les fils sec